

ARRETE MUNICIPAL N°20230034

ARRETE PERMANENT DE VOIRIE 2023 SUR LA COMMUNE DE BASSUSSARRY POUR INTERVENTIONS URGENTES DE RACCORDEMENT, MAINTENANCE ET SAV

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

Vu les articles L.411-1 à L. 411-5 et R. 411-1 à R. 417-10 du Code de la Route,

Vu les articles L. 2212-1 à L. 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 113-1 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1997,

Vu la demande en date du 31/01/2023 de l'entreprise **ERT-TECHNOLOGIES mandatée par THD64**,

Considérant qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique,

Considérant que dans le cadre des missions de délégation de service public, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES doit intervenir de manière récurrente sur plusieurs voies publiques de la Commune, pour les raccordements clients, la maintenance et les SAV,

Considérant le caractère répétitif et, le cas échéant, urgent de certaines de ces interventions,

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite la mise en place de dispositifs particuliers de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur ces voies,

Considérant l'opportunité de prendre un arrêté pour régler ces situations,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du **01 MARS 2023 et jusqu'au 31 DECEMBRE 2023**, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES et SES SOUS-TRAITANTS sont autorisés à exécuter les travaux susmentionnés **n'excédant pas 2 jours**, sur l'ensemble du territoire de la Commune de Bassussarry.

ARTICLE 2 : Durant cette période,

- Des mesures provisoires de circulation alternée pourront être mises en place ;
- Le stationnement et le dépassement de tout véhicule pourra être interdit dans l'emprise des travaux ;
- La vitesse des véhicules pourra être limitée (à 30km/h) aux abords du chantier.

ARTICLE 3 :

Des moyens de signalisation appropriés seront mis en place pour permettre l'exécution du présent arrêté par et sous la responsabilité de l'entreprise visée à l'article 1.

L'entreprise ERT-TECHNOLOGIES et SES SOUS-TRAITANTS auront la charge de la signalisation réglementaire de leur chantier, de jour et de nuit, et seront responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté ne dispense pas ERT-TECHNOLOGIES et SES SOUS-TRAITANTS d'avertir la Mairie pour toute intervention urgente et n'inclue pas que les travaux à prévoir, tel que la vie du réseaux ou le déploiement, devront faire l'objet d'un arrêté individuel

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- M. le responsable de l'entreprise THD64
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz.
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry, le 02 janvier 2023

Le Maire,

Michel LAHORGUE



De : SCHNEIDER Thomas <t.schneider@ert-technologies.fr>

Envoyé : mercredi 1 février 2023 08:55

À : **Objet :** Demande d'arrête exploitation de réseaux

Importance : Haute

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

ERT-Technologies est l'entreprise mandatée par THD64 pour l'exploitation du réseau sur le territoire du Département des Pyrénées Atlantiques.

Afin de pouvoir être plus réactif pour les raccordements clients, la maintenance et les SAV des clients raccordés sur réseau THD64, je me permets de vous solliciter pour vous demander un arrêté permanent pour la réalisation exclusive de ces interventions.

Conscient que votre crainte est l'usage abusif de ce type d'arrêté, nous nous engageons à ce que toutes les autres interventions programmées, tel que la vie du réseaux ou le déploiement, aient un arrêté de circulation dédié.

Aussi étant donné que nos équipes interviennent avec un numéro d'intervention (CXXXXXXX, MANTIS N° XXXXXX , RAC ou SAV N°XXXX0000) nous sommes en mesure de vous communiquer, à votre demande, les raisons et pour quel abonné l'intervention a lieu.

Par ailleurs, nous nous engageons à ce que le balisage de tous nos chantiers soient posés dans le respect des règles de l'art.

En PJ le document Cerfa ainsi qu'un arrêté de circulation type que vous pourrez remplir à votre convenance.

Pour toute information complémentaire concernant ce sujet, je vous invite à contacter Mr PINTO Rogério / Tel : 07.77.92.63.39 / Mail : r.pinto@ert-technologies.fr

Cordialement.

Thomas SCHNEIDER
Assistant Administratif
FTTH



Fixe : 01 71 58 11 60
GSM : 06 35 58 73 33
Mail : t.schneider@ert-technologies.fr
Agence : PYRENEES ATLANTIQUES

ALTICE Technical Services France

www.ert-technologies.fr

9 ZA de Planuya - 64200 ARCANGUES

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : PINTO Prénom : ROGERIO
Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : SOARES HELDER
Adresse Numéro : 9 Extension : _____ Nom de la voie : ZA DE PLANUYA
Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 7 7 9 2 6 3 3 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ r.pinto @ ert-technologies.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Toute la commune
Code postal 6 4 Localité : _____

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : _____
Raccordement d'abonnés / SAV / Maintenance
Date prévue de début des travaux : 0 1 0 3 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 6 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 6 5 Date de début de réglementation 0 1 0 3 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

L'ENTREPRISE S'ADAPTERA PAR UN ALTERNAT, SENS PRIORITAIRE.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : PINTO Prénom : ROGERIO

Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : SOARES HELDER

Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA DE PLANUYA

Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE

Téléphone 0 7 7 7 9 2 6 3 3 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : r.pinto @ ert-technologies.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 0 1 0 2 2 0 2 3

Nom : SCHNEIDER Prénom : Thomas Qualité : ASSISTANT PROJET THD